

# L'info du jour

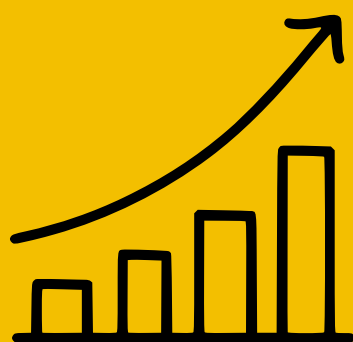
**KERA**  
COURTAGE

---

EXPERT CRÉDIT EN BRETAGNE

# Droits De Mutation

Une Hausse prévisible



Le taux maximal de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement appliqué par les départements passera de 4,5 % à 5 % pour les actes conclus entre le 1er mars 2025 et le 29 février 2028.

Cette augmentation dépendra de la décision de chaque département.

Après trois ans, un bilan sera effectué pour évaluer l'impact de cette mesure.

Cette mesure s'inscrit dans un contexte de crise immobilière en France.

# PTZ 2025

Une décision importante prise par des députés et sénateurs concernant le **Prêt à Taux Zéro ( PTZ )** :

- Le PTZ élargi à tout le territoire, pour tous les primo-accédants sous conditions de ressources
- Application aux zones tendues, zones détendues
- Achats en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) et CCMI (Contrat de Construction de Maison Individuelle) seront inclus.



Version finale votée à partir aujourd'hui le 3 février 2025.

# MaPrimeRénov'



Les règles de rénovation pour l'ancien sont inchangées

Baisse du budget annuel dédié à ce dispositif (de 3,3 milliards d'euros en 2024 à 2,3 milliards en 2025).